

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille treize, le samedi seize mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Martial d'Albarède, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 127

Nombre de Membres présents : 70

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : le 04 mars 2013

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 12 décembre 2012.
- Vote du taux de TEOM
- Budget 2013, Compte Administratif et Compte de gestion 2012
- Choix de l'attributaire : emprunt pour la construction des locaux sociaux
- Tarification redevance spéciale 2013
- Forfaitisation de la redevance spéciale (information)
- Tarification départementale 2013
- Tarification convention Clairvivre
- Convention d'occupation du domaine public en vue de la réalisation d'un champ solaire EOLRES
- Création et suppression de postes (suite avis CAP)
- Contrat article 3-3
- Modification des statuts du SMD 3
- Désignation du nouveau membre à la Commission d'Appel d'offre et à la Commission d'Achat suite à la démission de M. Géraud depuis le 01/01/2013
- Décisions prises par le Bureau Syndical

Le Président ouvre la séance à 09h30 et remercie les membres présents.

Monsieur Michel RANOUIL, délégué de la commune de St Romain St Clément est désigné secrétaire de séance.

- **Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.**
- **Taux de TEOM 2013**

Le Président propose à l'assemblée de maintenir le taux de TEOM à 12.50 % pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité le maintien du taux de la TEOM pour 2013 à 12.50 %.

- **Budget 2013, Compte Administratif et Compte de gestion 2012**

Monsieur JOUSSEIN présente le budget 2013, compte administratif et compte de gestion 2012.

Chapitre 11 :

- ⇒ Poste carburant. un montant de 330 000 € est budgétisé pour anticiper l'augmentation des coûts du carburant. il est précisé que ce montant ne devrait pas être atteint.
- ⇒ Vêtements de travail. Les dépenses d'équipements de travail augmentent de 1000 € par rapport à 2012. Cette augmentation se justifie par un changement de gamme des chaussures d'équipements, des chaussures en goretex plus imperméables et résistantes.
- ⇒ Les sacs jaunes. Un montant de 35 000 € est budgétisé pour 2013. Ce montant est supérieur à 2012 en raison de l'extension des consignes de tri qui a entraîné un besoin accru de sacs jaunes.
- ⇒ Entretien de terrain. Un montant de 11 500 € est prévu pour assurer en partie la prestation d'enlèvement des hydrocarbures sur les déchetteries du Syndicat.
- ⇒ Entretien réparations matériels roulant. Le montant prévu pour les fournitures pneumatiques. est supérieur à 2012. Le coût des matières premières augmentent ce qui occasionne des dépenses supplémentaires pour l'acquisition des pneumatiques. Autre cause, le nombre de kilomètres parcourus qui est plus important en ce début d'année 2013 en raison des communes supplémentaires que nous avons dû collecter. Enfin des soucis mécaniques sur un véhicule de collecte de 3 ans ont eu impact important sur le montant des dépenses, 16 000 € de réparations.
- ⇒ Primes assurances. Le montant affecté aux assurances diminue grâce à l'intervention du cabinet d'audit. Désormais notre assureur principal est GROUPAMA.
- ⇒ Formation. Le montant des dépenses 2013 diminue, les formations FCO et CACES étant réalisées en 2012.
- ⇒ Honoraires. 27 000 € étaient prévus au BP 2012 et 36 679 € ont été réalisés. Ces dépenses supplémentaires sont justifiées par les consultations de l'avocat, l'audit, intervenant consultant pour la réalisation du document unique.
- ⇒ Traitements, transports des déchets. L'enveloppe baisse en raison de la fin d'activité de la déchetterie d'Agonac reprise par la CAP, la mise place d'une filière bois avec la société DECONS moins onéreuse que l'enfouissement (40 € HT /tonne).

Chapitre 12 :

- ⇒ Charges du personnel : rémunération d'un agent en mission temporaire pour le remplacement d'un agent titulaire en disponibilité.
Les dépenses en rémunérations des CDD saisonniers baissent sur le BP 2013
- ⇒ Action sociale : il y a une augmentation des dépenses par rapport à 2012 occasionnée par la participation de l'employeur au maintien de salaire.
- ⇒ Contributions, cotisations SMD3. Le départ des communes entraîne une diminution de la population (37 400 en 2012, 36 000 en 2013) et donc des cotisations et contributions.

Le Président précise que les frais de personnel et de traitement des déchets représentent 70 % du BP2013

- ⇒ Intérêts des emprunts. Des emprunts se sont terminés par conséquent le montant attribué pour 2013 est moins important.

Les Recettes :

Les principales recettes sont la TEOM et les redevances, le versement de subventions (containers enterrés et semi enterrés, livret d'accueil), éco-emballages et les remboursements CNP.

Investissements :

- ⇒ Matériel informatique. Le serveur a dû être changé
- ⇒ La construction des nouveaux locaux sociaux
- ⇒ Containers enterrés et semi enterrés pour un montant de 299 000 € HT, une subvention du Conseil Général a été accordée d'un montant qui s'élève à 75 000 €
- ⇒ Véhicule poly benne pour la collecte des colonnes enterrées. Le Président demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à demander une subvention pour l'acquisition d'un véhicule de collecte.

- ⇒ Achat des containers de la commune de Miallet
- ⇒ Achat d'une benne à collecte latérale. Le Président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat de la BCL.
Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent le Président à demander une subvention.
- ⇒ Aménagement de la déchetterie de Thiviers. Deux quais supplémentaires, une plate-forme pour recevoir les DEEE, un local réaménagé pour l'accueil, sécurisation des quais, mise en place d'un système gestionnaire des flux de déchets par internet.
Le Président demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à demander une subvention pour les différents aménagements de la déchetterie de Thiviers.

A l'issue de la présentation du Compte Administratif, Monsieur GERAUD doyen de l'assemblée fait procéder au vote :

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le Compte Administratif.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de procéder au vote du BP 2013 et du Compte de Gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion et le BP 2013.

- Choix de l'attributaire : emprunt pour la construction des locaux sociaux

Le Président présente 3 propositions concernant l'emprunt pour la construction des locaux sociaux : Le Crédit Agricole, La Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel. Le montant emprunté est de 200 000 €.

Le Président présente les offres.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical choisi à l'unanimité le Crédit Agricole comme attributaire pour l'emprunt pour la construction des locaux sociaux.

- Tarification redevance spéciale 2013

Le Président propose et présente la nouvelle tarification 2013 pour les redevances spéciales. Le coût de traitement est de 106.57 €/tonne et le coût de collecte est de 81.56 €/tonne soit un coût total de 188.13 €/tonne.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification 2013 pour les redevances spéciales.

- Forfaitisation de la redevance spéciale

Le Président informe les membres du comité syndical du projet de forfaitisation pour les redevances des professionnels.

Les principes généraux sont les suivants :

- Le forfait est basé sur une estimation du volume déclaré par le professionnel au moment de l'établissement du forfait et du volume produit
- Bacs estimés = bacs facturés
- Coût au bac

- Tarification départementale 2013

En sa séance du 12 décembre 2012 le Syndicat Mixte départementale des Déchets a voté à l'unanimité la nouvelle tarification départementale 2013.

Le Président informe que le coût de traitement des ordures ménagères à la tonne est de 106.57 €/tonne, le coût de traitement des DPS à la tonne est de 201.59 €. La valorisation des déchets sur le centre d'enfouissement de St Laurent des hommes a permis de maintenir les coûts de traitement au tarif 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification départementale 2013.

- Tarifification convention Clairvivre

Le Président informe les membres du comité syndical que la nouvelle tarification 2013 pour la collecte des déchets ménagers de Clairvivre est de 93 €/habitant soit une augmentation de 4€ par rapport à l'année 2012.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical, approuvent la nouvelle tarification pour la collecte des déchets ménagers des habitants de Clairvivre.

- Convention d'occupation du domaine public en vue de la réalisation d'un champ solaire EOLRES

Le Président rappelle que par délibération n°2012/20 en date du 21 mars 2012, il avait été approuvé le choix de la société EOLE RES comme installateur et gestionnaire de la centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne décharge du SMCTOM à Dussac et l'autorisait à signer le projet de la convention d'occupation du domaine public.

Il reste qu'avant la signature définitive de la convention, les parties ont décidé de se rapprocher afin de procéder à une dernière mise au point de ladite convention.

Cette dernière s'étant finalisée d'un commun accord, il est proposé au bureau d'autoriser la signature la convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent Monsieur Le Président à signer avec la société EOLE RES la convention d'occupation du Domaine public devant intervenir.

AUTORISE Monsieur Le Président à dire, faire et signer tous les actes afférents à cette affaire.

Des questions sont posées concernant la réalisation du champ solaire. Un membre de l'assemblée interroge le Président quant à la revalorisation possible du taux de rendement dans le temps. Le Président répond que les éventuelles évolutions techniques permettront une revalorisation du taux de rendement.

Un délégué du comité syndical s'interroge sur la stabilité du terrain sur lequel il est prévu de réaliser le champ photovoltaïque. Monsieur CIPIERRE explique qu'une étude du terrain est en cours (faune, flore, terrain..), un cabinet doit mesurer également la résistance du sol.

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade/ Création et suppression de poste (suite avis CTP)

Le Président rappelle que lors du précédent comité syndical des propositions d'avancements avaient été faites. Les propositions ont été transmises pour avis à la CTP. La CTP a rendu un avis favorable en sa séance du 7 février 2013, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de voter les taux d'avancements et les créations et suppressions de poste.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{er} classe	100 %
Adjoint technique de 1 ^{er} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe	80 %

Vacances de poste :

- 2 postes d'adjoints techniques de 2ème classe.
- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe

Création :

- 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1er classe

- Renouvellement contrat article 3-3 2° loi 84-53 modifiée

Le Président explique que le contrat du Responsable d'exploitation arrive à échéance le 31 juillet 2013 aussi il serait nécessaire de le renouveler. Toutefois le Président informe qu'il souhaite mettre en place un dispositif de titularisation en application à la loi de précarité du 12 mars 2012 pour un poste permanent de catégorie A.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical, approuvent la décision du Président.

- Modification des statuts du SMD 3

Le Président informe qu'une modification de l'article VI des statuts du SMD3 régissant les modalités de fonctionnement doit être votée par l'ensemble des syndicats adhérents. Le Président présente les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la modification de l'article VI des statuts du SMD3.

- Désignation du nouveau membre à la Commission d'Appel d'offre et à la Commission d'Achat suite à la démission de M. Géraud depuis le 01/01/2013

Le Président explique qu'il est nécessaire d'élire un nouveau membre de la CAO et la CA. Le Président interroge l'assemblée pour connaître les éventuels candidats. Monsieur Philippe ROUSSEAU se propose.

Monsieur Philippe ROUSSEAU est élu membre de la CAO et de la CA à l'unanimité.

- Décisions prises par le bureau syndical du 11 mars 2013

- Reprise du bois par DECONS
- Contrat vidage des séparateurs hydrocarbures
- Convention médecine professionnelle
- Vente de composteurs
- Convention compostage avec les collègues
- Convention Périgord Assainissement
- Convention laboratoire départementale
- Convention RELAIS
- Convention Conseil Général
- Convention avec le SVM de Champagnac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00, les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

La Secrétaire de Séance

Michel RANOUIL

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER